

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 MARS 2015**

Date de convocation du conseil municipal : 09 MARS 2015

Présents : MME Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Jean-François HOUETTE, Julien JULLÈS, Valéry PATIN, Eric VAGANAY.

Absents et excusés : Laurent LEDRU (Pouvoir à Jean-François HOUETTE), Patrice LARCHEVÊQUE, Corentin ROLAND.

Début de la séance à 20h38

* * *

Secrétaire de séance : Éric VAGANAY

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2015

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2015

* * *

2. Motion relative au service public ferroviaire

Monsieur le Maire propose qu'une motion relative au service public ferroviaire en gare de Chantilly et Orry la Ville relayant les alertes du collectif d'usagers *SNCFvamtuer*, suite à la modification des horaires SNCF en décembre 2014, et sur les nombreux dysfonctionnements quotidiens, dégradant la vie professionnelle et la vie familiale de nombreux habitants du sud de l'Oise empruntant la ligne Paris Creil.

Considérant les difficultés auxquelles sont régulièrement confrontés les habitants de notre commune qui travaillent hors du département, qui voyagent dans des conditions de transport quotidiennes non satisfaisantes en terme de régularité, confort et informations voyageurs, au mépris de leur sécurité : retards, manque d'information, suppression de trains, composition des trains non respectée, voyages debout et serrés les uns contre les autres...

Considérant (particulièrement dans le contexte qui est le nôtre) le besoin de transport public comme indispensable, pour de nombreux habitants appelés à exercer leur profession à Paris ou dans notre région,

Considérant le besoin d'un service public ferroviaire performant qui réponde aux enjeux actuels : aménagement du territoire, développement économique et encouragement des alternatives à la route

Considérant l'historique de cette situation et notamment l'application d'un cadencement qui devait faciliter les situations alors même que cela a engendré de nombreux problèmes. La réponse de la SNCF était alors la mise en place d'une nouvelle grille horaire. Aujourd'hui, la situation est catastrophique : les trains sont tous les jours en retard voire supprimés. La SNCF et RFF n'ont aujourd'hui aucunes réponses à apporter à ces interrogations et plus largement sur l'avenir du service ferroviaire,

Le conseil municipal par 7 voix et 2 abstentions, 0 contre:

- Souhaite que des réponses soient apportées aux problèmes structurels lourdement pénalisants et non réglés (matériel vieillissant, manque de personnel ayant des répercussions sur la maintenance et le service en gare et à bord),
- Demande à la Direction régionale de la SNCF et aux Conseil de Picardie de réexaminer les modifications d'horaires en prenant compte les oppositions de nombreux élus de l'Oise, les demandes et besoins des usagers, sur toute la ligne et en tenant compte des propositions et retours terrain des collectifs d'usagers et associations,
- Exprime son soutien au collectif d'usagers *SNCFvamtuer* « *Usager Fatigués mais pas résignés pour un retour au triple A : Assis, A l'heure et Avertis* », aux autres collectifs et

associations d'usagers qui se manifesteront et à l'ensemble des usagers des gares de Chantilly et Orry la Ville,

- Demande la révision des tarifs, augmentés au 1^e janvier alors que le service global est en nette diminution encore en 2015,
- Demande à Guillaume PEPY, Président de la SNCF, d'apporter des réponses aux nombreuses interrogations et notamment aux interrogations sur l'avenir du service ferroviaire.

* * *

3. Délibération pour la signature de la convention d'autorisation d'usage d'une carrière en vue de la pratique de la spéléologie

Monsieur le Maire annonce que la commune est propriétaire d'une carrière cadastrée ci-dessous, située sur la Commune de Mont l'Evêque (Oise), qui par sa configuration est propice à la pratique de la spéléologie :

Commune	Parcelle	Propriétaire	Feuille	Lieu-dit
Mont l'Evêque	115	Commune	OD	Croix de Sainte-Jeaunisse
Mont l'Evêque	116	Commune	OD	Croix de Sainte-Jeaunisse
Mont l'Evêque	138	Commune	OC	Dessus du Mauvais Pas

Cette carrière s'intègre dans un ensemble souterrain plus vaste, propriété de MM. De Pontalba et Duchesne avec lesquels il est demandé de conclure une convention d'usage avec la Fédération Française de Spéléologie, en vue de la pratique de la spéléologie.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'usage avec la Fédération Française de spéléologie.

Les membres conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés autorisent, Monsieur le Maire, à signer la convention d'autorisation d'usage d'une carrière en vue de la pratique de la spéléologie.

* * *

4. Autorisation spéciale de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire expose :

Afin que leur budget respecte le plus possible le principe de sincérité, les collectivités locales, dans leur très grande majorité, ne votent leur budget primitif que lorsque les services de l'Etat leur ont transmis les informations indispensables à la confection de leur budget de fonctionnement (bases disposition notamment).

Toute opération nouvelle d'investissement doit donc, en principe attendre que le budget primitif de l'exercice soit voté.

Or, certaines opérations d'investissement doivent être engagées sans attendre cette échéance.

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet de faire face à ce type de situation :

Il dispose en effet :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2015, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Pour l'année 2015, il vous est proposé :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du budget primitif pour un montant global de 31 106 €,
 - de voter opérations concernées :
- Opération n° 119 Appartement 9 rue de Meaux
Article 2132 (immeuble de rapport) 3 863 Euros
 - Opération n° 120 Eclairage de l'église St Germain
Article 2128 (agencement et aménagement) 26 643 Euros
 - Opération n° 125 Plan de zonage
Article 2131 (Bâtiment public) 600 Euros

Le Conseil après en avoir délibéré,

Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sus-énoncées

Vote les différents chapitres (et opérations) concernés comme suit : 9 voix pour 0 voix

Contre.

* * *

5. Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel avec le centre de gestion

Monsieur le Maire propose que le recrutement du Contrat Avenir décidé lors de la dernière séance soit organisé en collaboration avec le Centre de Gestion de l'Oise qui apporte son aide son aide pour la sélection, la formation et le suivi d'un contrat avenir ainsi que la prise en charge de la rémunération.

Le poste est de 151,67 heures travaillées, le salaire brut plus les charges s'élèvent à 1680,56 €, les frais de gestion du Centre de Gestion de l'Oise correspondent à 5,5% soit 102,43 €.

Le montant total de la facturation sera donc de 1782,99 €.

Le Centre de Gestion de l'Oise reverse les allègements qui correspondent à 1093,14€ par mois, il reste donc à la charge de la commune 689,85 € tous les mois.

Les membres conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés autorisent Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion de l'Oise.

* * *

7. Questions diverses :

- Ordures ménagères incitative :
- Facturation eau :
- Assainissement :
- Syndicat Mixte du Très Haut Débit de l'Oise, gel du coût des raccordements à la fibre optique à 370€,
- Une subvention a été allouée par le Conseil Général de l'Oise pour le remplacement de la buse de la route d'Ermenonville. D'autre part le SISN a décidé d'enregistrer le projet de rénovation de cette partie du village dans le cadre d'une construction plus adaptée,
- La société Veolia a envoyé l'ordre de service pour l'étude du réseau d'eau,
- Route d'Ermenonville propriétaire qui ont une emprise sur la voirie communale,
- Loi sur le stationnement lors de création de logement,
- Opération Jonquilles pour collecter des fonds pour l'institut Curie, le 21 mars 2015.

Prochaine réunion :

- Travaux le lundi 16 mars 2015 à 19h00,
- Assainissement le mercredi 25 mars 2015 à 18h00,
- Séance de Conseil Municipal jeudi 13 avril 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40.

